Current Issue Review

82-11E

Farm Businesses: The Impact of High Interest Rates

Leonard A. Christie
Science and Technology Division

8 February 1982
Revised 26 September 1988

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

89-05440/

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultations in their respective fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat. No. YM32-1/82-11-1988-09E

ISBN 0-660-13172-2

N.B. Any substantive changes in this Review which have been made since the preceding issue are indicated in **bold print.**

CE DOCUMENT EST AUSSI
PUBLIÉ EN FRANÇAIS

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

FARM BUSINESSES:
THE IMPACT OF HIGH INTEREST RATES

ISSUE DEFINITION

During recent years, high interest rates on farm credit have greatly affected the profitability and even the viability of farm enterprises. At a time when many farms have suffered diminished cash-flow due to the divergence of their costs and commodity prices and reduction in equity based on land value, interest rates have been a significant factor in increased farm bankruptcies, foreclosures and forced sales. Their aftermath continues to cause financial stress and family distress in farm communities.

The problems and hardship caused by high interest rates moved farm organizations and Members of Parliament to appeal for programs to help farmers in financial distress. Federal and provincial governments were constrained to implement programs of limited assistance and to reappraise the farm credit system.

Three main issues arise from this situation. The most immediate issues are the form, extent and duration of assistance given to farmers to offset the high cost of money and legislation to allow an insolvent farmer to have an orderly liquidation of assets or time to make a proposal for financial reorganization or adjustment of debts. In the longer term, farm credit institutions could become more responsive to the needs and circumstances of farmers, particularly in providing sufficient credit at an affordable cost.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Evolution of the Farm Cash-Flow Interest-Payment Problem

In 1978, few farmers, businessmen and analysts expected that, by late 1981, interest rates would reach nearly 23% per annum for low-risk commercial loans. The volatility of interest rates in 1980 reinforced their assumptions that inflation could somehow be accommodated and that high interest rates would be politically untenable. Although the costs of farm inputs were increasing, farm cash receipts rose strongly during 1980 and 1981. Furthermore, a decade of land price inflation had greatly increased the equity of many farmers. Consequently, with confidence about future income, many farmers took on more debt as the banks readily increased farm lending.

The development of this problem is shown by several indicators in Table 1. By the spring of 1981 the income-credit squeeze became evident to many farmers as farm input costs soared. In that year, total operating expenses rose over 19% higher than in 1980 and interest payments claimed over 19% of total operating expenses. During much of 1981, interest rates rose sharply and many farmers with floating interest rate loans or who were arranging mortgage renewal faced potentially crippling debt charge payments. Interest payments are still a major expenditure in most provinces, particularly in Saskatchewan, Alberta and British Columbia where they comprise over 15% of provincial total operating expenses. Among the one-third of Canada's farmers who are the most productive yet carry most of the farm debt, interest payments represent a much larger percentage of their total expenditures.

Interest rates moderated during 1982 and eventually stabilized at 11.0% until the first quarter of 1984. Thereafter, in response to rising rates in the United States and from the Bank of Canada, interest rates escalated on two occasions: to 13.5% in July 1984 and to 13.0% in mid-February 1986. By March 1987, the prime rate had receded to 8.75%, which was the lowest level since March 1978. After April 1987, the prime rate steadily advanced to 10.50% by 8 October 1987 and was expected

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE 1: AGRICULTURAL ECONOMIC INDICATORS(1)

Item	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Bank Prime Rate	10.04	8.50	9.69	12.90	14.25	19.29	15.81	11.17	12.05	10.58	10.52	9.52	10.83
5-year Mortgage Rate	11.78	10.36	10.59	11.98	14.32	18.15	17.89	13.29	13.58	12.13	11.21	11.15	11.65
FCC Long-Term Loan Rate	9.75(2)	9.25	9.50	10.75	13.00	14.00	16.50	13.08(1)	14.4(1)	13.00(3)	11.44(4)	11.53	12.47
Consumer Price Index (annual rate)	7.5	7.9	8.8	9.2	10.2	12.5	10.8	5.8	4.4	4.0	4.1	4.0	4.1
Farm Input Price Index (annual rate)	6.3	4.2	11.7	16.8	9.7	14.3	3.2	1.1	2.6	0	1.8	1.8	2.6
Index of Farm Prices of Agr. Products (annual rate)	-4.2	-1.7	15.0	16.0	8.2	7.9	-1.9	-0.5	5.4	-5.5	-4.3	-2.9	2.6
Farm Interest Payments as % of Total Operating Expenses--Canada	11.3	11.4	12.3	14.7	15.4	19.4	17.4	14.4	14.6	13.5	13.1	12.6	12.7
Index of Farm Real Estate Value per Acre (1981=100)	41.8	48.1	57.1	70.6	88.9	100.0	99.8	95.3	90.7	84.1	77.7	71.9	68.3
Steers, A1,2-1000 lbs+, Toronto, $ per cwt.	41.89	44.50	62.07	80.23	80.74	80.00	80.54	78.98	85.30	81.60	83.05	88.71	87.24
Hogs, Index 100, Ontario, $ per cwt.	64.10	60.97	69.80	64.15	59.08	70.01	83.32	70.75	72.65	68.50	81.57	79.85	63.10
Corn, No. 2 CE, Chatham, Ont., $ per tonne (crop year ending)	100.21	87.87	82.00	107.68	118.92	151.95	114.68	116.54	160.03	138.68	114.72	87.21	93.05
Wheat, 1 CWRS-CAB Export, Thunder Bay, $ per tonne (crop year ending)	172.14	123.86	137.20	177.32	215.38	246.62	214.31	204.64	215.21	235.33(5)	249.12	180.72	191.12
Exchange Rate US $ per Can. $	1.0141	0.9403	0.8770	0.8536	0.8564	0.8340	0.8103	0.8114	0.7723	0.7325	0.7197	0.7541	0.8138

(1) Annual or period average except as noted. (2) April 1st, until 1982. (3) Annual average for 20-year loan rate. (4) Average for 15-year rate since 1986. (5) Lower St. Lawrence since 1985. On 18 March 1986, differential between Thunder Bay and St. Lawrence ports was $24.83 per tonne.

Sources: Bank of Canada Review; Statistics Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

to trend upward into 1988. However, immediately after the stock market crisis on 19 October 1987, the Bank of Canada increased cash reserves in financial institutions and lowered the bank rate; the prime rate went down to 9.75%. **By 15 September 1988, the prime rate had increased to 11.75%, the highest rate since April 1986.** The prime lending rate in the United States rose from 7.5% in March 1987 to 9.25% on 8 October 1987, and then was cut back to 9.00%. **The U.S. prime rate was further reduced to 8.50% from February to May 1988, and then increased to 10.00% by 11 August 1988.**

On 6 April 1987, Farm Credit Act interest rates reached their lowest level since October 1979; the rate on a loan for 15 years or more was 11%. **However, the rates have been raised four times since that date. After 22 July 1988, five, ten and fifteen year loans cost 12.5%, 12.75% and 12.75% respectively. A 10-year commodity-based loan is currently 14.75%, but the interest rate is 6% on fully indexed loans in good standing and 9.375% on partially indexed loans.**

The Manitoba Department of Agriculture has stressed the reduction of interest rates to single digit levels, ideally not more than 3% above the inflation rate. The interest rate for a fully indexed commodity-based loan is close to this level.

Realized net farm income in 1987 was above 1986 levels in all provinces. Lower crop receipts in some provinces were offset by increased livestock receipts and deficiency payments, and by reduced operating expenses and depreciation on machinery. Real net income was above 1981 levels in most provinces, except Prince Edward Island, Saskatchewan and Alberta. **In the first six months of 1988, farm cash receipts increased on average by 4.9% in seven provinces (excluding Prince Edward Island, New Brunswick and Manitoba).**

Despite higher prices in the second quarter of 1988, the real purchasing power of the prices of corn and wheat for farm inputs remained substantially less than in 1981. In the 1987-88 crop year, wheat (1 CWRS) was $190.64 per tonne or 5.5% above the preceding crop year; corn (2 CE) was $92.81 per tonne or 6.4% higher (Table 1). Because of reduced world grain stocks, the Canadian Wheat Board announced higher initial prices in the 1988-89 crop year for all grades of wheat, barley and oats.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

No. 1 Canadian red spring wheat with 13.5% protein is $152.21 per tonne or nearly 25% above the revised initial price in 1987-88.

However, Statistics Canada estimates that, with the drought, spring wheat production will be reduced by about 54% in Saskatchewan, by 39% in Manitoba and by 11% in Alberta. Consequently, the total supply of wheat for 1988-89 will be about 22.8 million tonnes compared to 39.2 million tonnes last year, or the lowest quantity since 1951. Rain at harvest reduced quality to such an extent that less than 40% of the grain will grade No. 1. Grain corn production was reduced by about 34% in Ontario, but was unscathed in Quebec. The economic impact of the drought will result in lower farm incomes for many grain growers in the Prairie Provinces, who have below-average yields, and for many corn growers in Ontario. It is also causing layoffs in the grain handling and transportation sectors.

The U.S. Department of Agriculture estimated in August 1988 that, from this year's reduced harvest, the stocks of grain at the end of the 1988-89 crop year in the United States could be much lower than in the preceding year; i.e., 53% less for wheat, 64% less for corn and 57% less for all coarse grains. The prospect of the lowest end of year supplies in several years has buoyed prices to new highs: in the second week of September 1988, wheat (1 CWRS, 13.5% protein) was $250 per tonne at lower St. Lawrence ports and corn (2 C.E., producer's price) was $149 per tonne at Chatham, Ontario. Only producers with average or better yields will benefit from such prices.

While the cattle herd is being rebuilt for increased beef production in the future, hog production is currently increasing. The high stocks of pork in storage and increased marketings of hogs have depressed both hog and cattle prices in the third quarter of 1988, below second quarter levels (compare September prices of $83-87 for steers and about $61 for hogs with Table 1). Profit margins on steers have been negative for most of this year. High grain prices will shrink profit margins of both cattle and hogs into 1989, with adverse financial effects on some farmers.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

B. Immediate Impacts

1. Bankruptcies

The increased rate of farm bankruptcies is the most prominent impact attributable in part to high interest rates. **Bankruptcies from 1979 to 1987 are classified by farm type in Table 2.** In perspective, the number of farm bankruptcies per year has been small relative to the total number of business bankruptcies and to the total number of farms. As a percentage of all business bankruptcies, farm bankruptcies ranged between 2.2% in 1979 and 4.7% in 1987. The number of farms going bankrupt is about one-tenth of 1% of the total number of farms in Canada or about one-half of 1% of farms with $50,000 or more of gross sales. The farm bankruptcy figures should be interpreted carefully because they are only one aspect of farm financial problems.

From 1986 to 1987, bankruptcies decreased by 19.5% to 354. The largest number was in the field crop sector where prices have been low relative to production costs. Over the nine-year period in which these statistics have been collected, the livestock and field crop sectors have suffered the greatest losses, as shown in Table 2. The mixed livestock and field crop enterprises were the third most affected group. **From January 1979 to July 1988, 3,554 farm businesses terminated in bankruptcy.**

The number of farm bankruptcies in field crop enterprises during the four quarters of 1987 remained close to those of the corresponding quarters of 1985 (Table 3). While bankruptcies among livestock producers have decreased, failures in field crop enterprises have continued at a higher level since 1983. **Failures in field crop enterprises increased in 1988.** Recent bankruptcies of field crop producers are concentrated in Ontario and the Prairie Provinces. **Livestock enterprise failures in 1988 are mainly in Quebec, Ontario and British Columbia.**

2. Other Indicators of Farm Business Problems Attributable to High Interest Rates

Quantifying the true depth and extent of economic problems among farm businesses is difficult. Farm bankruptcy statistics indicate only part of the story since they do not fully account for the number of

TABLE 2: ANNUAL FARM BANKRUPTCIES, 1979 TO 1987

Type of Farm	Number Filed									Per Cent Change
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1987/86
Livestock	53	98	126	188	209	239	201	164	82	-50.0
Field Crops	17	44	31	83	132	138	126	115	129	+12.2
Fruit & Vegetable	9	8	10	8	23	18	18	19	9	-52.6
Livestock & Field Crop Mixed	18	31	36	37	62	82	85	75	76	+1.3
Miscellaneous Specialty	28	41	58	94	62	74	78	67	58	-13.4
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	440	354	-19.5

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, January 1988.

TABLE 3: NUMBER OF FARM BANKRUPTCIES FILED BY QUARTER, 1985 TO 1988

Type of Farm	1985				1986				1987				1988	
	Jan -Mar	Apr -June	July -Sept	Oct -Dec	Jan -Mar	Apr -June	July -Sept	Oct -Dec	Jan -Mar	Apr -June	July -Sept	Oct -Dec	Jan -Mar	Apr -June
Livestock	62	53	39	47	50	47	39	28	23	27	19	13	18	13
Field Crops	38	33	29	26	29	41	22	23	37	37	25	30	49	44
Fruit & Vegetable	3	1	5	9	8	3	5	3	2	3	2	2	4	6
Livestock & Field Crop Mixed	24	19	22	20	12	14	26	23	21	17	18	20	13	11
Miscellaneous Specialty	25	18	16	19	16	11	22	18	18	12	11	17	7	8
TOTAL	152	124	111	121	115	116	114	95	101	96	75	82	91	82

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, July 1988.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

farm business failures which have occurred. We do not know the full extent of foreclosures and power-of-sale actions. Forced liquidations and private sales are increasing. The University of Manitoba determined that for every farmer declaring bankruptcy in the province in 1985, about four farmers left the industry by making quit claims and two left by other means. The Ontario Federation of Agriculture estimates that for every farmer declaring bankruptcy, as many as 10 farmers are under pressure to sell out. Furthermore, it is difficult to determine which impacts are due to high interest rates and difficulties in arranging refinancing as opposed to financial management problems. Any picture of economic distress will also be clouded by the actions of farmers attempting to improve their cash position, reduce risk and protect their business reputation.

Increasing arrears on loans have become a sign of the times. Only 7.0% of all 70,354 Farm Credit Act loans were in arrears at 31 March 1976. The total arrears of amounts above $100 represented 6.4% or $9,562,000 of the amount owed to the Farm Credit Corporation in the previous 12 months. At the end of the 1984-85 fiscal year, the percentage of FCA accounts in arrears increased from 12.4% in the preceding year to 15.3%. The amounts owed above $500 increased by 49% from $107 million to $160.3 million at 31 March 1985. **By 31 March 1988, 18.3% of 72,182 FCA accounts were in arrears totalling $376.7 million. At 31 July 1988, the percentage of accounts in arrears was 1% lower than a year before or 22.5% (15,748) for a total of $409 million. Farm debt outstanding from all lenders in Canada totalled $22.87 billion at 31 December 1986, or 44.0% above the total of 1980. The total debt outstanding is expected to decrease gradually as the demand for loans is reduced.**

The percentage of loans used for debt consolidation is another indicator of difficult financial times. **The percentage of approved loans under the Farm Credit Act used to repay debts other than those secured by land increased from 5.0% in 1978-79 to 9.3% in 1980-81 and to 29.7% in 1982-83, then decreased to 10.5% in 1987-88.** The combined percentage of FCA funds used to repay both land-secured debts and other debts increased from 30.6% in 1978-79 to 52.2% in 1982-83. Again in 1983-84, 51.2% of the $778.9 million in all loans was used to repay such

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

debts. By 1987-88, the percentage of newly approved loans used to repay land-secured debt and other debt was 61.1% compared to 65.3% in the preceding year.

The ratio of net cash income* to interest on indebtedness (interest coverage ratio) is an indicator of the capacity to service debt and of the vulnerability of agriculture to the debt load at current interest rates. Between 1973 and 1975, farmers in Canada had $8.81 to $7.94 of net income for every dollar of interest payments. Thereafter, as interest rates and payments increased relative to stagnating net income, the ratio decreased considerably. The ratio improved in 1987. The net cash income per dollar of interest payments across Canada was $3.67 in 1979 and rose to $4.42 in 1987. However, net income per dollar of interest payments is lower in the western provinces, being $3.20 in Alberta and $3.47 in British Columbia.

The 1984 Farm Survey by the Farm Credit Corporation indicated that the financial plight of some of Canada's most productive farmers was more serious than previously comprehended. One-third of the farmers surveyed have low equity of around 60% or less and carry nearly 80% of the total farm debt. They are Canada's youngest farm operators and produce about one-half of the nation's food output. These younger farmers suffer the most financial stress. The survey showed that about 45,000 farms or nearly 20% of a total of 228,750 farms were under severe financial stress, and that some 1,700 of them might fail because their debts equalled or exceeded assets. In addition, another 16,000 farms or 7% of the total were experiencing moderate financial stress with debt payments claiming over 25% to 40% of farm sales and net worth being between 15% and 40% of total assets. These numbers are based on specific criteria of financial stress. In 1987, the FCC updated their estimate to indicate that 23% (or about 39,780) of commercial farmers are now in severe financial stress and

---

* Realized net income plus interest; represents funds for living and debt repayment.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

8% (or 13,760) are insolvent. **The results of a new survey will be published during the fourth quarter of 1988.**

C. How Well Can Farmers Cope With High Interest Rates?

We have dealt with some of the extreme effects of high interest rates. Of course, many farm businesses may in fact be in no danger of bankruptcy or foreclosure but, because of high interest rates or other factors, may be operating at far less than a fair return on investment. Recent studies (Farm Incomes in Canada, George L. Brinkman, Economic Council of Canada, 1981) have shown that if capital gains are taken into account, farm operations can be as profitable as businesses of similar size. **Despite any immediate benefits derived from capital appreciation, farmers point out that capital gains do not produce cash-flow, which they need for reinvestment and for day-to-day expenses.**

Furthermore, liquidating assets to realize capital gains is likely to be difficult in times of general financial duress. **The problem is intensified by the decline in land values that has occurred in most provinces since 1982. Consequently, farmers have experienced capital depreciation and restrictions on credit based on the reduced equity in their enterprises.**

Another problem for farmers arises from their role as price-takers in a competitive market structure. Even with marketing organizations, farmers have difficulty passing on higher costs immediately to consumers. Higher interest costs are no exception. The problems of adjustment to high interest rates are just as formidable for farmers as for other businessmen.

On the other hand, we must recognize that farm income stability has been enhanced in recent years and that the relative wealth of established commercial farmers cushions the impact of high interest rates. Furthermore, good financial organization and long-term planning are practised on many farms. Although agriculture has become a highly capital-intensive industry dependent on credit to maintain and improve farm production, farmers in general are not highly leveraged. The equity of

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canadian farmers decreased from 85% in 1982 to about 80% in 1986. However, the equity of even good farm managers can be eroded in difficult economic periods.

D. Outlook and Long-Term Impacts

During the past seven years, long-term interest rates and even short-term rates have been much further above the inflation rate than during the years prior to 1980. High nominal interest rates will be sustained by the Bank of Canada's policy of monetary restraint and intervention to raise the bank rate in order to reduce inflationary pressures affecting consumer and producer prices, and wages. This emphasis on monetary policy helps to maintain higher real rates of interest.

Key factors affecting future interest rate trends continue to be the monetary policy responses of the central banks, relative strength of the Canadian dollar and the American budgetary and trade deficits. The position of the U.S. dollar in currency markets, the lack of significant progress in reducing the trade deficit, and inflationary trends in the domestic economy, are the reasons U.S. interest rates will likely remain near current levels into 1989. Since the Canadian economy is closely affected by U.S. economic policies, real interest rates in Canada will likely remain high for the foreseeable future.

Economic hardship in the agricultural sector can have far-reaching impacts affecting the welfare of many people other than farmers and their families. We have observed the extension of such problems into the farm machinery industry and other farm supply industries as farmers have been forced to curtail expenditures and new investment. By 1985, manufacturers' shipments of farm machinery decreased 28.7% from the 1981 peak level to $808.6 million, their lowest value since 1974. The average number of hourly-paid employees in this industry also decreased by 48% from the 1981 level, to about 5,400. In 1987, shipments increased to $1,042 million. The number of hourly-paid employees also increased to about 6,400 in the second quarter of 1988.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

E. Where Does the Issue Stand Now?

While it is recognized that all farmers in financial difficulty cannot be maintained in business, a laissez-faire decimation of good entrepreneurs in the productive mainstream of agriculture is unacceptable. The consensus is that some farmers should receive immediate, short-term assistance to enable them to remain in business until more effective long-term initiatives for farm credit are developed.

The federal Minister of Agriculture suspended all foreclosure actions by the Farm Credit Corporation from 5 November 1984 until 15 January 1985. Since that date, appeal boards reviewed the financial situation of farmers facing an FCC foreclosure and made recommendations to the Corporation. In mid-September 1985, the Minister declared a second moratorium on FCC foreclosures pending government decisions on debt review legislation and a review of the FCC's mandate, the results of which have not been published. One year later, the moratorium remained in effect while Farm Debt Review Boards and the Canadian Rural Transition Program commenced operations. The Minister then announced a controlled phase-out of the moratorium effective 1 May 1987. Farmers facing FCC recovery action may apply to the Debt Review Boards and the Rural Transition Program.

The Federal-Provincial Conference of Ministers and Deputy Ministers of Agriculture, meeting in November 1984, recommended immediate action on extending the Special Farm Financial Assistance Program of the FCC for two years, extending the Small Business Bond Program to 1989, providing fixed interest rate loans for one- to five-year terms under amendments to the Farm Improvement Loans Act and improving the uniformity of cash advance programs for all commodities.

The Ministers outlined other proposals for further review. These are to amend the Farm Syndicates Credit Act so that two farmers could jointly obtain credit to buy machinery; to encourage commercial lenders to use new credit instruments (long-term fixed-rate loans, accrued interest rate mortgages, shared appreciation mortgages and shared risk mortgages); to examine the development of a protection scheme against interest rate increases on commercial mortgage loans; to provide guarantees for expanded

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

mortgage credit from private individuals under more favourable conditions than commercial sources; to examine the feasibility of a farmer-controlled bank; and to encourage parliamentary progress on agribonds.

At 1 January 1985, farmers with FCC long-term loans obtained between 1 April 1981 and 8 December 1982, at interest rates of 14% to 16.75%, could have the interest rate on these loans reduced to 12.75% for a five-year term. By 30 June 1985, the program helped 5,455 borrowers who could not refinance their loans at lower rates with commercial lenders or with a Small Business Bond. This interest rate conversion was arranged when the FCC was permitted to refinance nearly $600 million of high interest notes from the Consolidated Revenue Fund.

From 1 April 1985, the FCC offers shared risk mortgages to farmers qualifying for a loan from the Corporation. Annual change in the interest rate of the mortgage is shared equally between the borrower and the Corporation. This new mortgage will protect borrowers against large increases in interest rates because there is a ceiling of 2.5% on interest rate increases over the six-year term of the mortgage. The loan limit is $350,000 for one applicant and $600,000 for more than one. **By 31 July 1988, this type of mortgage represented 54% of FCA loans approved.**

The Farm Financial Review Board in the Grey-Bruce pilot project recommended on 13 May 1985 that third-party review boards, independent of major creditors, should be established across Canada to be accessible to any farmer unable to meet his financial commitments. It is fundamental that boards should be given legislative or equivalent authority to impose settlements on creditors and farmers. Although creditors on the Board agreed that such boards would fulfill "a critical financial, social and political need" in the present state of agriculture, they opposed the granting of enforcement powers. The majority report also recommended several improvements in the farm credit system.

Provincial government support ranges from credit guarantees for qualifying farmers and interest rate subsidies to a moratorium (under The Farm Land Security Act) on foreclosures on farm land in Saskatchewan. That moratorium is extended to 31 December 1989. On 30 July 1986, the Government of Ontario introduced a three-year program of $150 million to

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

reduce interest costs to an effective rate of 8% for heavily-indebted farmers having 10% to 75% equity and a reasonable chance of survival. Alberta commenced a $2 billion farm loan program through commercial lenders, with a fixed interest rate of 9% for up to 20 years. On 9 February 1987, Manitoba proclaimed the Family Farm Protection Act to provide mediation in foreclosure actions and to facilitate court settlements.

Farm finance was discussed at the First Ministers' Conference at Halifax in November 1985. The federal and provincial Ministers of Agriculture presented a public report to the First Ministers in November 1986 on a national agricultural strategy outlining the elements of long-term action in farm financing, market risk and other areas. The principal activity has been income support through the Special Canadian Grains Program, which paid grain growers $1 billion in 1986-87 and will pay them $1.1 billion in 1987-88, to offset the reduction in grain prices caused by the subsidy war between the United States and the European Economic Community.

The Farm Credit Corporation has experienced difficulty in reconciling its role as the lender of last resort to higher-risk clients with the requirement that it cover its costs. **In fiscal year 1987-88, the corporation had a loss on operations of $511.84 million and a deficit of $854.96 million attributed mainly to a higher allowance for loan losses and to lower interest income from loans.** On 11 December 1987, a new Chairman, James Hewitt, was appointed to restore the financial viability of the FCC. A new Vice-Chairman, Gerald Penney, was also appointed. On 15 December 1987, the federal government announced the following interim financing for the corporation: deferral of a loan payment of $103 million due in January 1988; provision of $100 million for corporate losses; provision of $30 million to enable the FCC to participate in financial arrangements made through the Farm Debt Review Boards in 1987-88 and up to $300 million for that purpose during the next three years. **The principal objectives in 1988-89 are a cost recovery approach on operations and the financial restructuring of the Corporation.**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The Premiers noted, at their 1988 annual conference, that Canadian interest rates have recently been at high levels relative to inflation and to U.S. interest rates. They discussed the impacts of higher rates on the costs of resource sector enterprises, small businesses and farmers, and on business investment and job creation. Their concern to keep interest rates as low as possible was conveyed to the federal government.

PARLIAMENTARY ACTION

Interest rate policy in relation to agriculture has been heavily debated in the House of Commons since October of 1981. Members pointed out that both the Government and financial institutions had a responsibility to investigate the advisability of aid to farmers faced with high interest rates and high input costs. On several occasions, Members asked that action be taken to permit the Farm Credit Corporation to lend more money at reasonable rates and that additional sources of funds be made available to the Corporation.

The Federal Budget of 12 November 1981 contained two important measures for farmers. Firstly, the Minister of Finance offered relief through the Farm Credit Corporation, with $50 million for loans at 11 3/4% (five percentage points below the normal FCC rate) to farmers in difficulty with current interest rates. Secondly, the budget extended the benefits of the Small Business Development Bond to unincorporated businesses including farmers. As a result, some particularly hard-pressed farmers could qualify for such bonds offered through the banks.

On 30 March, Bill C-88, An Act Respecting Loans to Farmers, was passed by the House of Commons. Part I of this legislation contained amendments to the Farm Credit Act to improve the ability of the Farm Credit Corporation to meet the long-term credit needs of farmers and to deal with unusually high interest rates. In order to achieve these objectives, the capital of the Farm Credit Corporation was raised from $150 million to $225 million. (This alone raised the ceiling on outstanding loans to $5.625

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

billion.) In addition, the legislation permitted the Corporation to obtain capital outside of that provided from government funds. The loan limit to individual qualifying farmers was raised to $300,000 (from $200,000). Farm businesses with more than one qualifying individual were limited to loans of $500,000 (up from $400,000).

Part II of this legislation, An Act Respecting Rebates of Interest on Farm Loans Made Under the Farm Credit Act, dealt with the short-term credit squeeze faced by certain farmers by providing interest rebates in desperate situations as promised in the 12 November Budget.

Bill C-134, Farm Loans Interest Rebate Act (No. 2), was given Royal Assent on 16 December 1982. The Bill provided for loan interest rebates equivalent to 4% of the principal for a period of only two years on loans approved during a two-year period commencing 28 June 1982. Rebates were to be paid out of funds appropriated by Parliament, not out of the much needed loan funds of the FCC. These rebates began to expire in 1984.

In the Budget of April 1983, continuing problems in the farm sector were recognized by the Government with an additional $100 million of FCC funds being transferred to the Special Farm Financial Assistance Program. This action raised the total funds for lending to $150 million in 1983-84 and to $350 million since the inception of the program. There was a 4% interest rebate for two years to qualifying farmers. As an indication of the desperate farm financial situation, the $150 million for refinancing farmers in distress was used up in two months.

An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act, Private Member's Bill C-653, was introduced by Mr. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex) for first reading on 22 April 1982. It was to provide a process administered through the courts for extension of repayment or composition of a farmer's debts. The bill was reviewed intensively by a subcommittee of the Standing Committee on Agriculture, but was terminated by the adjournment of that session of Parliament.

Another recourse for insolvent farmers was offered in Bill C-17, An Act Respecting Bankruptcy and Insolvency, which was given first reading on 31 January 1984 and second reading on 9 May 1984. The

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Minister of Consumer and Corporate Affairs stated that amendments would be presented to make court-formulated arrangements adapted to the needs of farmers. However, the bill was terminated in Committee by the dissolution of the 32nd Parliament on 29 June 1984.

On the basis of a motion introduced in February 1984 by Mr. G.M. Gurbin (Bruce-Grey) the establishment of an agribond program to provide additional farm credit at reasonable interest rates was reviewed by the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs in April and May 1984.

The Honourable John Wise, Minister of Agriculture, stated that farm finance was a primary issue and effective solutions to the entire question of farm credit were being sought. During March 1985, the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs considered the discussion paper entitled Tax Issues in Agriculture and made several recommendations. With reference to farm credit, the Committee recommended that the FCC write down loans to set aside part of the principal and interest in the financial reorganization of selected insolvent farmers. It also concluded that a cost-effective agribond program targeted to certain potentially viable farmers for low-interest refinancing of existing debts could be designed. The Committee recommended that the Minister of Finance consider establishing an agribond program with specified conditions.

In the 23 May 1985 budget, the Government chose another recommendation of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs rather than those dealing with agribonds or increased tax deductions for part-time farmers, to give farmers exiting from agriculture after 1984 a lifetime exemption of $500,000 for capital gains on the sale of farm property. The existing $120,000 capital gains deferral through a registered retirement savings plan was repealed.

The budget extended the Small Business Bond Program to the end of 1987. It allowed farmers to obtain financing up to $500,000 for a five-year term, at 5 or 6 percentage points less than commercial interest rates. Existing borrowers under the program, who still experienced financial difficulty, could refinance their loans on the due date.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

In the 26 February 1986 budget, the Farm Credit Corporation was authorized to implement a $700 million commodity-based mortgage program for two years beginning 1 April 1986. The program is intended to provide cash flow relief in the short term to about 5,000 farmers by refinancing existing debts of viable FCC clients having 20% to 55% equity. Income volatility is taken into account by indexing the outstanding principal of the new mortgage to the variable prices of commodities chosen by the farmer. Interest is paid at 6% for 10 years on payments amortized for 20 years. At 31 March 1987, 1,459 loans totalling $298.7 million had been approved; 77.6% of the total amount was borrowed in the Prairie Provinces. At 31 March 1988, a further 765 loans had been approved for a total amount of $133.9 million; about 65.3% of that total was borrowed in the Prairie Provinces. **At 31 July of fiscal year 1988-89, 119 loans totalling $19.3 million had been approved.** The program is now extended to 31 March 1991.

On 26 June 1986, the Farm Debt Review Act (C-117) was passed by the House of Commons to establish in each province, a Farm Debt Review Board and Panels with authority only to review the financial affairs of an applicant and to facilitate voluntary arrangements between a farmer and his creditors during a stay of proceedings. The Boards are now established and functioning in all provinces. **By 31 August 1988, since the beginning of the program, 7,244 applications had been received throughout Canada, including 3,011 from insolvent farmers. In the same period, 5,805 applications were completed, of which 2,473 had arrangements signed with their creditors.** The federal government will provide nearly $40 million to extend the operations of the Boards to 1991.

The Canadian Rural Transition Program commenced on 10 September 1986. This $46.6 million program introduced in the February budget will provide financial assistance, job counselling, training, relocation assistance and self-employment grants or wage subsidies for farmers leaving farming after 26 February 1986. It is intended to facilitate the transition to new employment for families leaving farming because of financial difficulties. **By 31 August 1988, 2,658 applications had been received, of which 2,095 were approved and 98 were pending.** Program funding will be extended by $28 million to 1991.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

In the Report on Farm Input Costs tabled in the House of Commons on 29 June 1987, the Standing Committee on Agriculture recommended that the government instruct the FCC urgently to develop its equity financing proposal. The Committee recommended also that the FCC be allowed to hold land for longer than five years and to provide long-term leases with an option for renewal or buy-back of the land. The government is examining the potential benefits of long-term leases but it has stated that it is not at present in a position to make a decision on equity financing. It encouraged the Standing Committee on Agriculture to examine thoroughly the merits and difficulties of equity financing for agriculture, as well as its cost effectiveness and private sector involvement.

In April 1988, the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry published the report of its study, entitled Financing the Family Farm to the Year 2000. That Committee makes recommendations to maintain and improve the mediation role of the Farm Debt Review Board, to maintain the Farm Credit Corporation as a direct lender, to provide farm management information systems, and to create a secondary agricultural mortgage market.

On 28 July 1988, the Standing Committee on Agriculture tabled its report entitled The $22 Billion Dollar Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt. The Committee recommends that the FCC have both a commercial and policy role in agricultural lending, and receive compensation for the latter. It recommends that FCC ownership of farm property be extended beyond five years to allow participation in long-term leases and lease-purchase arrangements. The government is advised to give a positive signal of support for private sector development of equity financing. Innovative programs for shared-appreciation mortgages, variable rate mortgages and an interest stabilization plan are recommended. The Committee's recommendations on the Federal Debt Review Boards include the use of more uniform and equitable guidelines on farm viability and debt restructuring, and the provision of a report to the farmer outlining the Board's recommendations where no agreement is reached with the creditors.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHRONOLOGY

18 July 1959 - The Farm Credit Act, an Act to provide for the extension of long-term mortgage credit to farmers, received Royal Assent, establishing the Farm Credit Corporation. The Act enables the Corporation to loan up to 25 times its capital.

September 1975 - The Bank of Canada focused on combating inflation through lower monetary growth. In November, the Governor of the Bank of Canada announced targets for M1 growth (M1 being currency in circulation plus demand deposits in chartered banks).

10 March 1980 - To adapt to short-term interest volatility, the Bank of Canada adopted a floating Bank Rate to be set weekly at 0.25% above the average percentage yield of 91-day Treasury Bills at Thursday auctions.

December 1980 - The United States and Canadian prime rates reached 21.5% and 18.25% respectively.

1 April 1981 - Despite calls by farm lobby groups for moderation, the FCC raised rates to 14% following its policy to reflect the previous six-month average of rates of return on long-term government bonds.

26 August 1981 - Canadian Bank Rate was set at the unprecedented high of 21.03% Commercial loan rate for the chartered banks' best customers was 22.75%.

October 1981 - Farm Credit Corporation raised its rate to 16.75%.

7 April 1982 - Bill C-88, An Act Respecting Loans to Farmers, was given Royal Assent. Interest rate rebates were included in this legislation.

22 April 1982 - First reading of Private Member's Bill C-653, An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act.

28 June 1982 - In its new budget the federal government provided $100 million more for assistance to farmers in financial difficulty, allowing an expansion of loans by the FCC and an extended interest rebate program.

29 November 1982 - Bank of Canada abandoned monetary targeting of MI.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

16 December 1982 - Royal Assent given to Bill C-134, Farm Loans Interest Rebate Act (No. 2)

16 March 1983 - Second reading and referral to Committee of Bill C-653, An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act. It was terminated at the adjournment of the session.

22 August 1983 - Semi-annual adjustment of FCC interest rates was abandoned. Periodic adjustments based on Crown corporations' rate and the cost of FCC borrowing will be made by Orders in Council.

9 May 1984 - Bill C-17, An Act Respecting Bankruptcy and Insolvency, was given second reading and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs. It was terminated by the dissolution of the 32nd Parliament.

1 April 1985 - The Farm Credit Corporation introduced shared-risk mortgages.

28 June 1985 - The Farm Improvement Loans Act was extended from 1 July 1985 to 30 December 1986.

10 July 1985 - Federal Minister of Agriculture, the Honourable John Wise, announced an in-depth review by the Farm Credit Corporation of its mandate and role, to be reported by the end of September. The results of the review have not yet been made public.

1 April 1986 - The Farm Credit Corporation introduced commodity-based mortgages at 6% interest.

26 June 1986 - Bill C-117, the Farm Debt Review Act, was passed by the House of Commons.

10 September 1986 - The Canadian Rural Transition Program commenced.

18 December 1986 - Bill C-31 was passed to extend the Farm Improvement Loans Act to 30 June 1987.

1 May 1987 - The moratorium on FCC foreclosures began to be phased out.

30 June 1987 - Bill C-78, the Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act was passed by the House of Commons to raise the borrowing limit to $250,000 at a prescribed interest rate and to broaden the application of the Act.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

11 & 14 December 1987 - New Chairman and Vice-Chairman were appointed to the FCC.

15 December 1987 - The federal government provided interim financing to alleviate financial problems of the FCC.

SELECTED REFERENCES

Bank of Canada. Bank of Canada Review. Ottawa, Various issues, December 1981- July 1988.

Brinkman, George L. Farm Incomes in Canada. Economic Council of Canada and the Institute for Research on Public Policy, Ottawa, 1981.

Farm Credit Corporation. Farm Survey. Ottawa, 1984.

Farm Credit Corporation. Farm Credit Statistics, 1987. Ottawa, 1987.

Farm Credit Corporation. Annual Report 1987-88. Ottawa, 1988.

Superintendent of Bankruptcy. Insolvency Bulletin. Consumer and Corporate Affairs, Ottawa, various issues, October 1981-November 1987.

Bulletin d'actualité

82-11F

Les exploitations agricoles et les taux d'intérêt élevés

Leonard A. Christie
Division des sciences et de la technologie

Le 8 février 1982
Révisé le 26 septembre 1988

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. YM32-1/82-11-1988-09F

ISBN 0-660-92583-4

N.B. Dans ce bulletin, tout changement d'importance fait depuis la dernière publication est indiqué en **caractères gras** .

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

DÉFINITION DU SUJET

Ces dernières années, les taux d'intérêt élevés sur le crédit agricole ont beaucoup nui à la rentabilité et même à la viabilité des exploitations agricoles. À un moment où beaucoup d'exploitants disposaient d'une marge d'autofinancement réduite à cause de la différence entre leurs coûts et le prix des denrées et de la diminution de leur avoir propre (fondé sur la valeur de leurs terres), la hausse des taux d'intérêt a été déterminante dans l'augmentation du nombre de faillites, de saisies et de ventes forcées, et ses contrecoups continuent de causer des difficultés financières et familiales dans les milieux ruraux.

Les problèmes causés par les taux d'intérêt élevés ont incité les organismes agricoles et les députés à réclamer des programmes en vue d'aider les agriculteurs en difficultés financières. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont été obligés de mettre en place des programmes d'aide limitée et de réévaluer le système de crédit agricole.

Ces programmes soulèvent trois grandes questions. Premièrement, il convient de déterminer la forme, la portée et la durée de l'aide fournie aux agriculteurs pour compenser le loyer élevé de l'argent et d'adapter les mesures législatives nécessaires pour permettre à l'exploitant en faillite de prendre le temps de liquider ses biens ou de proposer des arrangements financiers pour le redressement de ses dettes. Enfin à long terme, les établissements de crédit agricole pourraient tenir compte davantage des besoins et des conditions de vie des exploitants agricoles, surtout en leur offrant le crédit nécessaire à un coût acceptable.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Évolution du problème de l'interaction entre les bénéfices agricoles avant amortissement et les intérêts à payer sur les emprunts

En 1978, peu d'agriculteurs, de chefs d'entreprise et d'analystes prévoyaient qu'à la fin de 1981, les taux d'intérêt des prêts commerciaux à faible risque auraient atteint près de 23 p. 100 par année. Ils présumaient, et l'instabilité des taux d'intérêt de 1980 leur a donné raison, que l'on réussirait d'une manière ou d'une autre à contrer l'inflation et que des taux d'intérêt aussi élevés seraient politiquement indéfendables. Les coûts des exploitants ont augmenté, mais leurs rentrées en espèces se sont aussi considérablement accrues en 1980 et en 1981. De plus, après une décennie d'inflation foncière, la valeur nette de leurs terres avait également beaucoup augmenté. Dans ce contexte, parce qu'ils envisageaient un avenir prospère, de nombreux agriculteurs ont contracté de nouvelles dettes, étant donné que les banques leur prêtaient facilement.

Plusieurs indicateurs du tableau 1 témoignent de l'évolution de la situation. Au printemps de 1981, le coût des investissements agricoles a monté en flèche, et de nombreux agriculteurs se sont rendu compte qu'ils risquaient de ne pas avoir de revenus suffisants pour rembourser leurs emprunts. Cette année-là, le total de leurs dépenses d'exploitation a dépassé de presque 19 p. 100 celui de 1980, tandis que le remboursement des intérêts représentait plus de 19 p. 100 des dépenses d'exploitation. Pendant une bonne partie de l'année 1981, les taux d'intérêt ont de nouveau enregistré une forte hausse, et beaucoup d'agriculteurs qui avaient contracté des emprunts à un taux d'intérêt variable ou qui étaient sur le point de renouveler leurs hypothèques ont dû faire face à des paiements d'intérêt vraiment écrasants. Le paiement des intérêts constitue encore maintenant une dépense importante dans la plupart des provinces, particulièrement en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, où il représente plus de 15 p. 100 du total des dépenses provinciales d'exploitation. Pour le tiers des agriculteurs canadiens qui sont les plus productifs et qui assument pourtant la majeure partie de la

TABLEAU 1: INDICATEURS ÉCONOMIQUES AGRICOLES

Indicateur	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	2e tr. 1988
Taux préférentiel	10,04	8,50	9,69	12,90	14,25	19,29	15,81	11,17	12,05	10,98	10,52	9,52	10,42
Taux hypothécaire de 5 ans	11,78	10,36	10,59	11,98	14,32	18,15	17,89	13,29	13,58	12,13	11,21	11,15	11,25
Taux sur les prêts à long terme de la SCA (1er avril)	9,75	9,25	9,50	10,75	13,00	14,00	16,50	13,08(1)	14,4(1)	13,00(2)	11,44(3)	11,53	12,25
Indice des prix à la consommation	7,5	7,9	8,8	9,2	10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,0	4,0
Indice des prix des entrées agricoles (taux annuel)	6,3	4,2	11,7	16,8	9,7	14,3	3,2	1,1	2,6	0	1,8	1,8	3,0
Indice des prix à la ferme des produits agricoles (taux annuel)	-4,2	-1,7	15,0	16,0	8,2	7,9	-1,9	-0,5	5,4	-5,5	-4,3	-2,9	-1,1
Paiements d'intérêts agricoles en % des dépenses totales d'exploitation - Canada	11,3	11,4	12,3	14,7	15,4	19,4	17,4	14,4	14,6	13,5	13,7	13,1	-
Indice des valeurs foncières agricoles par acre (1971=100)	219,1	235,7	266,2	320,9	385,2	427,8	430,8	412,4	395,3	365,8	339,7	306,4	-
Bouvillons, A-1 et A-2, 1000 lb+, Toronto, $/100 lb (annuel)	41,89	44,50	62,07	80,23	80,74	80,00	80,54	78,98	86,30	81,60	83,05	88,71	92,49
Porc, indice 100, Ontario, $/100 lb (annuel)	64,10	60,97	69,80	64,15	59,08	70,01	63,32	70,75	72,66	68,50	81,57	79,85	88,04
Maïs, n° 2 EC, Chatham (Ont.), $/tonne (fin de la campagne agricole)	100,21	87,87	82,00	107,68	118,92	151,95	114,68	116,54	160,03	138,678	114,72	87,21	98,04(5)
Blé, n° 1 CCRP, exporté par la CCB,	172,14	123,86	137,20	177,32	215,38	246,62	214,31	204,64	215,21	235,33(4)	249,12(4)	180,72	200,94(5)
Cours du change, $ US/$ CAN	1,0141	0,9403	0,8770	0,8536	0,8564	0,8340	0,8103	0,8114	0,7723	0,7325	0,7197	0,7541	0,8140

(1) Moyenne annuelle. (2) Moyenne annuelle pour un prêt de 20 ans. (3) Moyenne pour un prêt de 15 ans depuis 1986. (4) Bas-Saint-Laurent depuis 1986. En mars 1985, l'écart entre les ports de Thunder Bay et du Saint-Laurent était de 24,83 $ la tonne. (5) Prix moyens provisoires pour la campagne agricole 1987-1988: maïs, 92,81 $; blé, 190,64 $.

Sources: Revue de la Banque du Canada; Statistique Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

dette agricole, le paiement des intérêts représente un pourcentage beaucoup plus important de leurs dépenses totales.

En 1982, les taux d'intérêt ont un peu baissé, et ils sont restés à 11 p. 100 jusqu'au premier trimestre de 1984. Par la suite, la montée des taux aux États-Unis et l'augmentation du taux d'escompte de la Banque du Canada ont entraîné deux hausses des taux d'intérêt: ils sont montés à 13,5 p. 100 en juillet 1984, et à 13 p. 100 à la mi-février 1986. En mars 1987, le taux préférentiel était retombé à 8,75 p. 100, son niveau le plus bas depuis mars 1978. Après avril 1987, il a connu une progression régulière pour atteindre 10,5 p. 100 le 8 octobre 1987, et l'on s'attendait à ce qu'il continue de monter en 1988. Cependant, immédiatement après la crise boursière du 19 octobre 1987, la Banque du Canada a accru les réserves de liquidités des institutions financières et a abaissé le taux d'escompte; le taux préférentiel est tombé à 9,75 p. 100. **Dès le 15 septembre 1988, il était remonté à 11,75 p. 100, son niveau le plus élevé depuis avril 1986.** Aux États-Unis, le taux préférentiel, qui était de 7,5 p. 100 en mars 1987, est monté à 9,25 p. 100 le 8 octobre 1987, mais il a ensuite été ramené à 9 p. 100, puis à 8,50 p. 100 de février à mai 1988. **Il est toutefois remonté à 10 p. 100 le 11 août 1988.**

Le 6 avril 1987, les taux d'intérêt prévus par la Loi sur le crédit agricole ont atteint leur niveau le plus bas depuis octobre 1979: le taux exigé pour un prêt de quinze ans ou plus n'était que de 11 p. 100. **Cependant, les taux ont été relevés quatre fois depuis. Après le 22 juillet 1988, les prêts de cinq, dix et quinze ans coûtaient 12,5 p. 100, 12,75 p. 100 et 12,75 p. 100 respectivement. À l'heure actuelle, le taux d'intérêt sur un prêt de dix ans basé sur le prix des denrées est de 14,75 p. 100, mais il est de 6 p. 100 sur les prêts en règle pleinement indexés et de 9,375 p. 100 sur les prêts partiellement indexés.**

Le ministère de l'Agriculture du Manitoba a souligné que les taux d'intérêt devraient être ramenés en deçà des 10 p. 100 et que, idéalement, ils ne devraient pas dépasser le taux d'inflation de plus de 3 p. 100. L'intérêt sur les prêts pleinement indexés basés sur le prix des denrées se situe à peu près à ce niveau.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

En 1987, le revenu agricole net réalisé a été supérieur à celui de 1986 dans toutes les provinces. Dans certaines d'entre elles, la baisse du produit des récoltes a été contrebalancée par la hausse des recettes issues de la vente du bétail et des versements d'appoint, par la diminution des frais d'exploitation des agriculteurs et par une moindre dépréciation des machines. Le revenu net réel a été supérieur à celui de 1981 dans la plupart des provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et l'Alberta. Durant les six premiers mois de 1988, les rentrées agricoles en espèces ont augmenté en moyenne de 4,9 p. 100 dans sept provinces (excluant l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba).

En dépit des prix plus élevés au cours du deuxième trimestre de 1988, le pouvoir d'achat réel des prix du maïs et du blé, pour les entrées agricoles, est demeuré largement inférieur à celui de 1981. Pendant la campagne agricole 1987-1988, le blé n° 1 OCRP coûtait 190,64 $ la tonne, soit 5,5 p. 100 de plus qu'au cours de la campagne précédente, et le maïs n° 2 EC coûtait 92,81 $ la tonne, soit 6,4 p. 100 de plus (tableau 1). En raison d'une baisse des stocks céréaliers mondiaux, la Commission canadienne du blé a annoncé des prix initiaux plus élevés durant la campagne agricole 1988-1989 pour toutes les catégories de blé, d'orge et d'avoine. Le prix du blé n° 1 OCRP à teneur protéique de 13,5 p. 100 est supérieur de près 25 p. 100 supérieur au prix initial révisé de 1987-1988 et s'établit à 152,21 $ la tonne.

Statistique Canada prévoit toutefois qu'avec la sécheresse, la production du blé de printemps chutera d'environ 54 p. 100 en Saskatchewan, de 39 p. 100 au Manitoba et de 11 p. 100 en Alberta. En conséquence, la production totale de blé pour 1988-1989 sera d'environ 22,8 millions de tonnes, comparativement à 39,2 millions de tonnes l'année dernière; il s'agira de la plus faible quantité depuis 1951. Les pluies au moment de la récolte ont nui à la qualité, au point que moins de 40 p. 100 du grain sera classé dans la catégorie n° 1. Quant à la production de maïs grain, elle a chuté d'environ 34 p. 100 en Ontario, mais est demeurée stable au Québec. Les répercussions économiques de la sécheresse se traduiront par une baisse

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

des recettes agricoles pour de nombreux céréaliculteurs des Prairies, dont le rendement est inférieur à la moyenne, et pour de nombreux cultivateurs de maïs de l'Ontario. Il s'ensuivra également des mises à pied dans les secteurs du transport et de la manutention des céréales.

En août 1988, le département de l'Agriculture des États-Unis a évalué qu'en raison de récoltes moins abondantes cette année, les stocks de céréales à la fin de la campagne agricole américaine 1988-1989 pourraient être nettement inférieurs à ceux de l'année précédente; cette baisse serait de l'ordre de 53 p. 100 dans le cas du blé, de 64 p. 100 pour le maïs et de 57 p. 100 pour toutes les céréales secondaires. La possibilité que les stocks de fin d'année atteignent leur niveau le plus bas depuis plusieurs années a entraîné une flambée des prix: durant la deuxième semaine de septembre 1988, le blé n° 1 OCRP à teneur protéique de 13,5 p. 100 se vendait 250 $ la tonne dans les ports du Bas-Saint-Laurent, et le maïs n° 2 EC, au prix du producteur, se vendait 149 $ la tonne, à Chatham (Ontario). Seuls les producteurs ayant obtenu un rendement moyen ou supérieur bénéficieront de ces prix.

Le cheptel est en voie de reconstitution en vue d'une production bovine accrue, tandis que la production porcine est actuellement en hausse. Les importantes quantités de porc en entrepôt et les ventes accrues de cette viande ont ramené les prix du boeuf et du porc, durant le troisième trimestre de 1988, en deçà de leurs niveaux du deuxième trimestre (comparer les prix de septembre, qui étaient de 83 à 87 $ pour les bouvillons et d'environ 61 $ pour le porc, avec ceux du tableau 1). La marge bénéficiaire à l'égard des bouvillons a été négative pendant la majeure partie de l'année. Les prix élevés du grain réduiront la marge bénéficiaire des éleveurs de porcs et de bovins en 1989 et seront financièrement préjudiciables à certains d'entre eux.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

B. Effets immédiats

1. Faillites

L'augmentation du nombre de faillites agricoles découle en partie de la hausse des taux d'intérêt. Le tableau 2 indique, par type de production, le nombre d'exploitations agricoles qui ont fait faillite de 1979 à 1987. Le nombre des faillites a été faible si l'on considère l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises commerciales. Les faillites agricoles représentaient environ 2,2 p. 100 du total des faillites commerciales en 1979 et 4,7 p. 100 en 1987, soit à peu près 0,1 p. 100 de l'ensemble des exploitations agricoles au Canada et environ 0,5 p. 100 des exploitations agricoles dont les ventes brutes atteignent au moins 50 000 $. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence car ils ne représentent qu'un aspect des problèmes financiers des agriculteurs.

De 1986 à 1987, on a enregistré 354 faillites, soit une diminution de 19,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le secteur le plus touché a été celui des grandes cultures, où les prix étaient bas par rapport aux coûts de production. Sur la période de neuf ans correspondant à ces statistiques, ce sont les secteurs du bétail et des grandes cultures qui ont subi les plus lourdes pertes, comme en témoignent les données du tableau 2. Les entreprises mixtes de bétail et de grandes cultures arrivent en troisième place parmi les groupes les plus touchés. **De janvier 1979 à juillet 1988, 3 554 entreprises agricoles ont déclaré faillite.**

Dans le domaine des grandes cultures, le nombre de faillites d'entreprises agricoles au cours des quatre trimestres de 1987 est resté à peu près équivalent au nombre total enregistré lors des trimestres correspondants de 1985 (tableau 3). **Si les faillites d'éleveurs ont légèrement diminué, celles des entreprises de grandes cultures ont continué à progresser depuis 1983 et ont augmenté en 1988.** Récemment, on en a observé les plus grands nombres en Ontario et dans les provinces des Prairies. **Par ailleurs, c'est au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique que les faillites d'éleveurs de bétail ont été les plus nombreuses en 1988.**

TABLEAU 2: FAILLITES AGRICOLES PAR ANNÉE - 1979 À 1987

Type de production	Nombre enregistré									Différence (en %)
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1987/1986
Bétail	53	98	126	188	209	239	201	164	82	-50,0
Grandes cultures	17	44	31	83	132	138	126	115	129	+12,2
Fruits et légumes	9	8	10	8	23	18	18	19	9	-52,6
Bétail et grandes cultures	18	31	36	37	62	82	85	75	76	+ 1,3
Autres spécialités	28	41	58	94	62	74	78	67	58	-13,4
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	440	354	-19,5

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, janvier 1988.

TABLEAU 3: FAILLITES AGRICOLES ENREGISTRÉES CHAQUE TRIMESTRE - 1985 À 1988

Type de production	1985 janv.-mars	1985 avril-juin	1985 juill.-sept.	1985 oct.-déc.	1986 janv.-mars	1986 avril-juin	1986 juill.-sept.	1986 oct.-déc.	1987 janv.-mars	1987 avril-juin	1987 juill.-sept.	1987 oct.-déc.	1988 janv.-mars	1988 avril-juin
Bétail	62	53	39	47	50	47	39	28	23	27	19	13	18	13
Grandes cultures	38	33	29	26	29	41	22	23	37	37	25	30	49	44
Fruits et légumes	3	1	5	9	8	3	5	3	2	3	2	2	4	6
Bétail et grandes cultures	24	19	22	20	12	14	26	23	21	17	18	20	13	11
Autres spécialités	25	18	16	19	16	11	22	18	18	12	11	17	7	8
TOTAL	152	124	111	121	115	116	114	95	101	96	75	82	91	82

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, Juillet 1988.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Autres indices de problèmes attribuables aux taux d'intérêt élevés dans le secteur agricole

Il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle des problèmes économiques qu'éprouvent les exploitations agricoles. Les statistiques relatives aux faillites agricoles ne donnent pas un tableau complet de la situation puisqu'elles ne tiennent pas compte de toutes celles qui se sont déjà produites. Nous ne connaissons pas l'ampleur des saisies et des ventes forcées. L'Université du Manitoba a pu déterminer que pour chaque agriculteur qui s'est déclaré en faillite dans la province en 1985, environ quatre se sont retirés du secteur en émettant un avis de renonciation et deux par d'autres moyens. La Fédération ontarienne de l'agriculture estime que pour chaque agriculteur qui déclare faillite, on en compte dix qui sont contraints de vendre leur exploitation. De plus, il est difficile de déterminer les problèmes engendrés par les taux d'intérêt élevés et les difficultés que pose le refinancement par rapport à ceux qui découlent d'une mauvaise gestion financière. Par ailleurs, la détresse dans ce secteur est quelque peu estompée par les mesures prises par certains cultivateurs pour renforcer leur trésorerie, pour réduire les risques encourus et pour sauvegarder leur réputation en affaires.

Les arriérés de plus en plus considérables dans le remboursement des prêts sont devenus un signe des temps. Au 31 mars 1976, 7 p. 100 seulement des 70 354 prêts consentis aux termes de la Loi sur le crédit agricole n'étaient pas remboursés au rythme prévu; le total des arriérés de paiement supérieurs à 100 $ représentait 9 562 000 $, ou 6,4 p. 100 du total des sommes dues à la Société du crédit agricole au cours des douze mois précédents. À la fin de l'exercice 1984-1985, le pourcentage des arriérés de paiement sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole (SCA) a atteignait 15,3 p. 100, alors qu'il représentait 12,4 p. 100 l'année précédente; les sommes dues supérieures à 500 dollars avaient augmenté de 49 p. 100, passant de 107 à 160,3 millions de dollars. **Au 31 mars 1988, les comptes en souffrance représentaient 18,3 p. 100 des 72 182 prêts consentis par la SCA, pour un montant total de 376,7 millions de dollars. Au 31 juillet 1988, le pourcentage des comptes en souffrance avait diminué d'un point par rapport à celui enregistré un an auparavant;**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

il s'établissait à 22,5 p. 100 (15 748 prêts), pour un total de 409 millions de dollars. Pour tous les créanciers du Canada, l'encours de la dette totalisait 22,87 milliards de dollars au 31 décembre 1986, soit 44 p. 100 de plus qu'en 1980. Il devrait diminuer progressivement à mesure que la demande de prêts baissera.

Le pourcentage des prêts utilisés pour la consolidation des dettes est un autre indice des temps économiques difficiles. Le pourcentage des prêts approuvés aux termes de la Loi sur le crédit agricole qui ont servi au remboursement de dettes non garanties par une propriété foncière est passé de 5 p. 100 en 1978-1979 à 9,3 p. 100 en 1980-1981, puis à 29,7 p. 100 en 1982-1983; il a ensuite baissé à 10,5 p. 100 en 1987-1988. Le pourcentage combiné des fonds de la SCA utilisés pour le remboursement des dettes garanties par une propriété foncière et des autres dettes est passé de 30,6 p. 100 en 1978-1979 à 52,2 p. 100 en 1982-1983. Une fois de plus en 1983-1984, 51,2 p. 100 des 778,9 millions de dollars consentis sous forme de prêts de toutes sortes ont été affectés au remboursement de ces dettes. En 1987-1988, le pourcentage des prêts nouvellement consentis pour le remboursement des dettes garanties par une propriété foncière et des autres dettes a été de 61,1 p. 100, comparativement à 65,3 p. 100 l'année précédente.

Le rapport entre le revenu net en espèces* et les intérêts sur les dettes est un indice de la capacité de service de la dette et de l'influence des taux d'intérêt actuels sur les possibilités de remboursement des dettes du secteur agricole. Entre 1973 et 1975, les agriculteurs du Canada avaient un revenu net de 8,81 à 7,94 $ pour chaque dollar d'intérêt à payer. Par la suite, comme les taux d'intérêt et les paiements augmentaient mais que leur revenu restait le même, ce rapport a considérablement baissé. En 1987, il s'est amélioré. Le revenu net en espèces par dollar d'intérêt à payer était, pour l'ensemble du Canada, de 3,67 $ en 1979 et il a atteint 4,42 $ en 1987. Toutefois, il est moins élevé dans les provinces de l'Ouest, puisqu'il se situe à 3,20 $ en Alberta et à 3,47 $ en Colombie-Britannique.

---

* Revenu net réalisé avec intérêts; il représente le revenu nécessaire à la subsistance et au remboursement des dettes.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

D'après une enquête effectuée en 1984 par la Société du crédit agricole, le fardeau financier de certains des agriculteurs canadiens les plus productifs était plus lourd qu'on ne le croyait précédemment. Le tiers des agriculteurs considérés dans l'enquête avaient un avoir propre de 60 p. 100 ou moins et supportaient près de 80 p. 100 des dettes de leur exploitation. Il s'agit des plus jeunes exploitants agricoles du Canada, et ils assurent environ la moitié de la production alimentaire du pays. Ces jeunes agriculteurs sont ceux qui souffrent le plus financièrement. L'enquête a révélé qu'environ 45 000 exploitations agricoles, ou 20 p. 100 des 228 750 fermes du Canada, connaissaient une situation financière difficile et que quelque 1 700 d'entre elles risquaient la faillite parce que leurs dettes égalaient ou excédaient leur actif. En outre, 16 000 exploitations, ou 17 p. 100 du nombre total, connaissaient des difficultés financières modérées, le paiement de la dette nécessitant entre 25 et 40 p. 100 des ventes agricoles et la valeur nette se situant entre 15 et 40 p. 100 de l'actif. Ces données sont basées sur des critères précis en matière de difficultés financières. En 1987, la SCA a revu ses estimations, et il en ressort que 23 p. 100 des exploitants agricoles (soit environ 39 780) connaissent actuellement de sérieuses difficultés financières et que 8 p. 100 d'entre eux (ou 13 760) sont insolvables. **Les résultats d'une nouvelle enquête seront publiés durant le quatrième trimestre de 1988.**

C. Dans quelle mesure les agriculteurs peuvent-ils résister aux taux d'intérêt élevés?

Nous avons parlé de quelques-uns des effets extrêmes des taux d'intérêt élevés. Évidemment, beaucoup d'exploitations agricoles peuvent être très loin de la faillite et de la saisie, mais en raison des taux d'intérêt élevés et d'autres facteurs, il se peut que leurs investissements leur rapportent beaucoup moins. Dans le cadre d'études récentes (George L. Brinkman, Farm Incomes in Canada, Conseil économique du Canada, 1981), on a montré que lorsqu'on tient compte des gains en capital, les entreprises agricoles peuvent être aussi rentables que d'autres entreprises de même taille. **Les agriculteurs font toutefois remarquer qu'en**

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

dépit des avantages immédiats résultant de l'augmentation de la valeur du capital, les gains en capital ne produisent pas la marge d'autofinancement dont ils ont besoin pour réinvestir dans leur entreprise et financer leurs dépenses courantes.

En outre, il peut se révéler difficile de liquider des biens pour réaliser des gains en capital lorsque la situation économique en général est mauvaise. **Le problème est d'autant plus grave que la valeur des terres a accusé une baisse dans la plupart des provinces depuis 1982. En conséquence, les agriculteurs ont vu la valeur de leur capital diminuer et leur crédit se restreindre à cause d'une baisse de la part de leurs entreprises qu'ils possèdent en propre.**

Un autre problème qu'éprouvent les agriculteurs tient au fait que dans un marché concurrentiel, ils ne déterminent pas leurs prix. Même avec les offices de commercialisation, les agriculteurs ont toujours eu de la difficulté à transférer immédiatement aux consommateurs l'augmentation de leurs coûts, y compris les hausses de leurs frais d'intérêt. L'adaptation aux taux d'intérêt élevés est aussi difficile pour les agriculteurs que pour les autres chefs d'entreprises.

Par contre, il faut reconnaître que les revenus agricoles se sont beaucoup stabilisés ces dernières années et que la prospérité relative des agriculteurs commerciaux les protège contre les coups durs que peuvent infliger les taux d'intérêt élevés. En outre, beaucoup d'exploitations bénéficient de saines méthodes de gestion financière et de planification à long terme. Pourtant, même si l'agriculture est devenue une industrie très capitalistique, tributaire du crédit pour maintenir et améliorer la production, la proportion des capitaux que doivent emprunter les agriculteurs en général n'est pas particulièrement élevée. En 1982, les agriculteurs canadiens possédaient en propre 85 p. 100 de leurs exploitations et, en 1986, ce pourcentage était passé à environ 80 p. 100. Toutefois, même les agriculteurs habiles dans la gestion de leur exploitation risquent de voir la part de leur exploitation leur appartenant en propre s'éroder en période de difficultés économiques.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

D. Prévisions et incidences à long terme

Comparativement aux taux d'avant 1980, les taux d'intérêt à long terme des sept dernières années, et même ceux à court terme, ont dépassé de beaucoup le taux d'inflation. Les taux d'intérêts nominaux resteront élevés en raison de la politique de restriction monétaire et d'intervention de la Banque du Canada, qui vise à élever le taux d'escompte pour réduire les pressions inflationnistes touchant les prix à la consommation et à la production ainsi que les salaires. L'importance accordée à la politique monétaire contribue au maintien de taux d'intérêt réels élevés.

Les principaux facteurs qui influeront sur les taux d'intérêt restent les politiques monétaires des banques centrales, la force relative du dollar canadien et les déficits budgétaire et commercial des États-Unis. La position du dollar américain sur le marché des devises, le peu de progrès réalisé au chapitre de la réduction du déficit commercial et les tendances inflationnistes de l'économie nationale sont autant de facteurs qui font que les taux d'intérêt aux États-Unis demeureront probablement près de leur niveau actuel en 1989. Étant donné que l'économie canadienne est liée de près aux politiques économiques américaines, il est probable que les taux d'intérêt réels resteront élevés au Canada pendant encore un certain temps.

Les difficultés économiques que subit le secteur de l'agriculture peuvent avoir d'importantes répercussions sur le bien-être de bien des citoyens autres que les agriculteurs et leurs familles. Nous avons d'ailleurs pu observer la propagation de problèmes de ce genre dans les industries de la machinerie et des autres fournitures agricoles lorsque les cultivateurs ont été forcés de réduire leurs dépenses et leurs nouveaux investissements. En 1985, les livraisons de machines agricoles enregistrées par les fabricants étaient inférieures de 28,7 p. 100 à leur niveau record de 1981 et s'établissaient à 808,6 millions de dollars, soit leur plus faible valeur depuis 1974. Le nombre moyen d'employés à salaire horaire dans cette industrie avait aussi chuté de 48 p. 100 par rapport à 1981, pour s'établir à environ 5 400 employés. En 1987, la valeur des livraisons est passée à 1 042 millions de dollars. Quant au nombre

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'employés à salaire horaire, il a lui aussi augmenté pour atteindre environ 6 400 durant le deuxième trimestre de 1988.

E. Quelle est la situation actuelle?

Bien qu'on admette que tous les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières ne peuvent être maintenus en affaires, on ne saurait laisser décimer sans réagir de bons entrepreneurs du secteur agricole. Selon le consensus établi, certains agriculteurs devraient recevoir immédiatement une aide à court terme qui leur permettra de rester en affaires jusqu'à ce qu'on arrête des mesures de crédit agricole à long terme plus efficaces.

Le ministre fédéral de l'Agriculture a suspendu toutes les procédures de saisie prises par la Société du crédit agricole du 5 novembre 1984 au 15 janvier 1985. Depuis cette date, des comités d'appel ont étudié la situation financière des agriculteurs qui font face à une saisie de la SCA et lui ont fait des recommandations. À la mi-septembre 1985, le ministre a décrété un deuxième moratoire à l'égard des procédures de saisie prises par la SCA, en attendant que le gouvernement prenne une décision concernant la Loi sur l'examen de l'endettement agricole et qu'il effectue une étude du mandat de la SCA, dont les conclusions n'ont pas été rendues publiques. Un an plus tard, le moratoire était toujours en vigueur, pendant que les Bureaux d'examen de l'endettement agricole et le Programme canadien de réorientation des agriculteurs entraient en activité. Le ministre a alors annoncé la suppression progressive du moratoire, à compter du 1er mai 1987. Les agriculteurs qui font face à une action en recouvrement de dettes de la part de la SCA peuvent s'adresser aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et au Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

En novembre 1984, la Conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'agriculture a recommandé des mesures immédiates afin de prolonger de deux ans le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs de la SCA, de maintenir le programme d'obligations pour la petite entreprise jusqu'en 1989, de modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles de façon à offrir des prêts d'un à cinq ans à

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

taux d'intérêt fixe et d'améliorer l'uniformité des programmes d'avances en espèces pour tous les produits agricoles.

Les ministres ont tracé les grandes lignes d'autres mesures à étudier ultérieurement. Ces mesures consistent en ce qui suit: modifier la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles de façon que deux agriculteurs puissent obtenir conjointement du crédit pour l'achat de machinerie; encourager les établissements de prêts commerciaux à avoir recours à de nouveaux moyens de crédit (prêts à taux fixe à long terme, hypothèques à taux d'intérêt couru, hypothèques avec participation à la plus-value et hypothèques à risques partagés); étudier la mise au point d'un programme de protection contre les hausses de taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires commerciaux; obtenir de particuliers des garanties de prêts hypothécaires plus élevés à des conditions plus favorables que celles offertes dans les établissements commerciaux; étudier la possibilité de créer une banque contrôlée par des agriculteurs; enfin, encourager l'intervention du Parlement au sujet d'un programme d'obligations agricoles.

Le 1er janvier 1985, les cultivateurs qui avaient obtenu des prêts à long terme de la SCA à des taux variant de 14 à 16,75 p. 100 entre le 1er avril 1981 et le 8 décembre 1982 ont pu faire baisser ces taux d'intérêt à 12,75 p. 100 pour une période de cinq ans. Au 30 juin 1985, le programme avait permis d'aider 5 455 emprunteurs incapables de refinancer leurs prêts à des taux inférieurs auprès d'établissements commerciaux ou grâce aux obligations pour la petite entreprise. La SCA a procédé à cette conversion des taux d'intérêt lorsqu'elle a été autorisée à refinancer près de 600 millions de dollars de billets à intérêt élevé sur le Trésor.

Depuis le 1er avril 1985, la SCA offre des hypothèques à risques partagés aux cultivateurs admissibles à un prêt de la SCA. La variation annuelle du taux d'intérêt sur l'hypothèque est partagée de façon égale entre l'emprunteur et la SCA. La nouvelle hypothèque protège les emprunteurs contre les augmentations importantes du taux d'intérêt au cours de son terme de six ans, étant donné que l'augmentation est plafonnée à 2,5 p. 100. La limite du prêt est de 350 000 $ s'il n'y a qu'un seul requérant

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

et de 600 000 $ dans les autres cas. **Au 31 juillet 1988, ce type d'hypothèque représentait 54 p. 100 des prêts approuvés par la SCA.**

Le 13 mai 1985, l'Office d'examen du financement agricole mis sur pied dans le cadre du projet-pilote de Grey-Bruce a recommandé l'établissement au Canada de commissions d'examen impartiales, sans lien de dépendance avec les principaux créanciers, à l'intention de tous les cultivateurs incapables de respecter leurs engagements financiers. Il était essentiel que ces commissions soient investies de pouvoirs législatifs ou autres leur permettant d'imposer des modes de règlement aux créanciers et aux cultivateurs. Si les créanciers participant aux travaux de l'Office ont convenu que ces commissions répondraient à un besoin financier, social et politique crucial dans la conjoncture agricole actuelle, ils se sont toutefois opposés à l'attribution de pouvoirs d'exécution. Le rapport majoritaire recommandait du reste plusieurs améliorations à apporter au système de crédit agricole.

La gamme des programmes offerts par les gouvernements provinciaux va des garanties de crédit pour les cultivateurs admissibles et des subventions pour les taux d'intérêt jusqu'à un moratoire (aux termes de la Farm Land Security Act) sur les saisies de terres agricoles hypothéquées en Saskatchewan. Ce moratoire a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1989. Le 30 juillet 1986, le gouvernement de l'Ontario a instauré un programme de trois ans coûtant 150 millions de dollars, afin de ramener les taux d'intérêt à 8 p. 100 pour les cultivateurs lourdement endettés dont les capitaux propres représentent de 10 à 75 p. 100 de la valeur de leur exploitation et qui ont une chance raisonnable de s'en tirer. Par l'entremise d'établissements commerciaux de crédit, l'Alberta a lancé un programme de prêts agricoles de 2 milliards de dollars, assorti d'un taux d'intérêt fixe de 9 p. 100 pour une période pouvant aller jusqu'à 20 ans. Le 9 février 1987, le Manitoba a proclamé la Family Farm Protection Act, qui prévoit l'intervention d'un médiateur dans les procédures de saisie et les règlements judiciaires.

Le financement agricole a fait l'objet de discussions à la Conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Halifax en novembre 1985. À la Conférence des premiers ministres de novembre 1986, les ministres de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

l'Agriculture des gouvernements fédéral et provinciaux ont présenté un rapport public sur une stratégie agricole nationale qui décrit les éléments d'un plan d'action à long terme concernant le financement agricole, les risques du marché et d'autres aspects connexes. L'élément clé réside dans le soutien du revenu grâce au Programme spécial canadien pour les grains, qui a permis de verser aux céréaliculteurs un milliard de dollars en 1986-1987 et qui leur procurera 1,1 milliard de dollars en 1987-1988, pour compenser la baisse du prix des céréales causée par la guerre des subventions entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.

La Société du crédit agricole éprouve des difficultés à concilier son rôle de prêteur en dernier recours aux clients à risque élevé avec l'obligation qu'elle a de faire ses frais. **Au cours de l'exercice 1987-1988, elle a subi des pertes de fonctionnement de 511,84 millions de dollars et enregistré un déficit de 854,96 millions de dollars, principalement attribuable à des provisions accrues pour les pertes sur prêts et à une baisse des revenus en intérêts provenant des prêts.** Le 11 décembre 1987, un nouveau président, M. James Hewitt, a été nommé en vue de restaurer la viabilité financière de la SCA; un nouveau vice-président, M. Gerald Penney, a également été nommé. Le 15 décembre 1987, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures de financement provisoires pour la Société: report du remboursement d'un prêt de 103 millions de dollars arrivant à échéance en janvier 1988; octroi de 100 millions de dollars au titre des pertes de fonctionnement de la SCA; versement de 30 millions de dollars pour permettre à la SCA de participer aux arrangements financiers conclus par l'intermédiaire des bureaux d'examen de l'endettement agricole en 1987-1988, jusqu'à 300 millions de dollars devant être fournis à cette fin au cours des trois prochaines années. **Pour 1988-1989, les principaux objectifs sont le recouvrement des coûts de fonctionnement et la restructuration financière de la Société.**

À l'occasion de leur conférence annuelle de 1988, les premiers ministres provinciaux ont souligné que les taux d'intérêt au Canada avaient récemment atteint des niveaux élevés par rapport au taux d'inflation et aux taux d'intérêt aux États-Unis. Ils ont discuté des répercussions de ces taux élevés sur les coûts des entreprises appartenant au secteur des ressources, sur ceux des petites entreprises et des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

agriculteurs, ainsi que sur les investissements dans les entreprises et la création d'emplois. Ils ont fait savoir au gouvernement fédéral qu'ils souhaitaient voir les taux d'intérêt maintenus le plus bas possible.

MESURES PARLEMENTAIRES

La politique des taux d'intérêt consentis aux agriculteurs a fait l'objet de vifs débats à la Chambre des communes depuis octobre 1981. Des députés ont fait remarquer que le gouvernement et les institutions financières avaient le devoir d'étudier le bien-fondé d'une aide financière aux agriculteurs tenus de payer des taux d'intérêt élevés et d'assumer des coûts de production importants. À plusieurs reprises, des députés ont demandé que des mesures soient prises pour permettre à la Société du crédit agricole de prêter plus d'argent à des taux raisonnables et d'avoir accès à d'autres sources de financement.

Le budget fédéral du 12 novembre 1981 prévoyait des mesures importantes pour les agriculteurs. D'abord, le ministre des Finances offrait une aide financière en versant à la Société du crédit agricole 50 millions de dollars pour qu'elle consente des prêts à 11,75 p. 100 (cinq points au-dessous de son taux habituel) aux agriculteurs qui ne pouvaient pas emprunter aux taux courants. En second lieu, le budget étendait aux entreprises non constituées en société, y compris les exploitations agricoles, les avantages des obligations pour le développement de la petite entreprise; en conséquence, certains agriculteurs qui se trouvaient dans une situation particulièrement délicate pouvaient dès lors être admissibles à ces obligations, offertes par l'entremise des banques.

Le 30 mars 1982, le projet de loi C-88, intitulé Loi concernant les prêts agricoles, a été adopté par la Chambre des communes. La première partie de ce projet de loi prévoyait des modifications à la Loi sur le crédit agricole en vue d'améliorer l'aptitude de la Société à répondre aux besoins de crédit à long terme des agriculteurs et à faire face à des taux d'intérêt inhabituellement élevés. Pour permettre à la

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Société du crédit agricole d'atteindre ces objectifs, son capital était porté de 150 millions à 225 millions de dollars. (Cette mesure, à elle seule, a porté le plafond des prêts à rembourser à 5,625 milliards de dollars.) Le projet de loi permettait aussi à la Société d'obtenir des capitaux de sources autres que le gouvernement fédéral. Il faisait en outre passer la limite des prêts aux agriculteurs admissibles de 200 000 $ à 300 000 $ s'il n'y avait qu'un demandeur et de 400 000 $ à 500 000 $ s'il y en avait plus d'un.

La partie II de ce projet de loi, intitulée Loi sur les prêts agricoles bonifiés, visait à aider certains agriculteurs qui avaient besoin de crédit à court terme en leur accordant une réduction de leur taux d'intérêt lorsque leur situation était vraiment désespérée, ce qui était conforme à la promesse faite dans le budget du 12 novembre 1981.

Le projet de loi C-134, Loi n° 2 sur les prêts agricoles bonifiés, a reçu la sanction royale le 16 décembre 1982. Ce projet de loi autorisait une réduction des taux d'intérêt équivalant à 4 p. 100 du principal pour une période de deux ans seulement, sur les prêts approuvés durant une période de deux ans débutant le 28 juin 1982. Les remboursements devaient être prélevés sur les crédits affectés à cette fin par le Parlement et non sur les fonds que la SCA prêtait, dont elle avait grand besoin. Les réductions ont commencé à expirer en 1984.

Dans son budget d'avril 1983, le gouvernement, reconnaissant que les problèmes du secteur agricole se poursuivaient, a transféré 100 millions de dollars additionnels de la SCA au Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. Cette mesure a porté le total des prêts à 150 millions de dollars en 1983-1984 et à 350 millions depuis la création du Programme. Les agriculteurs admissibles ont pu obtenir une réduction de 4 p. 100 de leur taux d'intérêt pour deux ans. Pour montrer à quel point la situation financière des entreprises agricoles était désespérée, signalons que le fonds de 150 millions de dollars destiné aux agriculteurs en détresse a été épuisé en deux mois.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le projet de loi C-653, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, a été présenté par M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex) en vue de sa première lecture le 22 avril 1982. Il prévoyait une procédure administrée par les tribunaux pour prolonger la période de remboursement des prêts ou permettre la conclusion d'arrangements entre cultivateurs et créanciers. Un sous-comité du Comité permanent de l'agriculture a étudié à fond le projet de loi, qui n'a cependant pas survécu à l'ajournement de la session.

Une autre solution aurait été offerte aux agriculteurs insolvables grâce au projet de loi C-17, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité, qui a été lu pour la première fois le 31 janvier 1984 et a reçu la deuxième lecture le 9 mai suivant. Le ministre de la Consommation et des Corporations avait déclaré que le projet de loi serait modifié afin de mieux adapter les arrangements d'origine judiciaire aux besoins des agriculteurs. Le projet de loi est cependant resté en plan à l'étape de l'étude en comité à la suite de la dissolution de la trente-deuxième législature le 29 juin 1984.

À la suite d'une motion présentée en février 1984 par M. G.M. Gurbin (Bruce-Grey), le projet de création d'un programme d'obligations agricoles visant à assurer un crédit agricole supplémentaire à des taux d'intérêt raisonnables a été étudié par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en avril et en mai 1984.

L'honorable John Wise, ministre de l'Agriculture, a déclaré que la question du financement agricole était primordiale et qu'on cherchait des solutions efficaces à l'ensemble du problème du crédit agricole. En mars 1985, le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a étudié le document de travail intitulé Questions fiscales dans l'agriculture et a formulé plusieurs recommandations. Pour ce qui est du crédit agricole, le Comité a proposé que la SCA amortisse ses prêts de façon à réserver une partie du principal et de l'intérêt à la réorganisation financière de certains cultivateurs insolvables. Il a également conclu qu'un programme rentable d'obligations agricoles visant certains cultivateurs susceptibles d'être viables pourrait être mis sur pied pour le refinancement des dettes à des taux d'intérêt peu élevés, et il a donc recommandé que le ministre des Finances étudie la possibilité de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

mettre sur pied un programme d'obligations agricoles assorti de conditions précises.

Dans son budget du 23 mai 1985, le gouvernement n'a pas opté pour les recommandations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques concernant les obligations agricoles ou une augmentation des déductions fiscales pour les cultivateurs à temps partiel; il a plutôt choisi, selon une autre recommandation du Comité, d'accorder aux cultivateurs qui abandonnent l'agriculture après 1984 une exemption à vie de 500 000 $ au titre des gains en capital réalisés sur la vente des biens agricoles. Par ailleurs, le report de 120 000 $ prévu pour les gains en capital, au moyen d'un régime enregistré d'épargne-retraite, a été abrogé.

Le budget prévoyait aussi la prolongation du programme d'obligations pour la petite entreprise jusqu'à la fin de 1987. Les cultivateurs pouvaient ainsi obtenir des prêts jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour une durée de cinq ans, à des taux d'intérêt inférieurs de 5 ou 6 p. 100 aux taux commerciaux. Ceux qui bénéficiaient d'un prêt dans le cadre du programme mais qui éprouvaient encore des difficultés financières pouvaient refinancer leurs prêts à la date d'échéance.

Aux termes du budget du 26 février 1986, la Société du crédit agricole a été autorisée à mettre en oeuvre pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1986, un programme de 700 millions de dollars afin d'offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Ce programme devait permettre d'offrir une aide financière à court terme à quelque 5 000 agriculteurs, grâce au refinancement des dettes des clients solvables de la SCA possédant en propre de 20 à 55 p. 100 de leur exploitation. Il tenait compte de l'instabilité du revenu en indexant le capital de la nouvelle hypothèque en fonction des prix variables de produits choisis par l'agriculteur. Le taux d'intérêt était de 6 p. 100 pour dix ans, les paiements étant amortis sur une période de 20 ans. Le 31 mars 1987, 1 459 prêts, dont le montant s'élevait à 298,7 millions de dollars, avaient été approuvés; 77,6 p. 100 de ce montant était emprunté dans les provinces des Prairies. Au 31 mars 1988, 765 autres prêts avaient été approuvés, pour un montant global de 133,9 millions de dollars; environ

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

65,3 p. 100 de ce montant représentait des prêts consentis à des agriculteurs des provinces des Prairies. **Au 31 juillet de l'exercice 1988-1989, 119 prêts totalisant 19,3 millions de dollars avaient été approuvés.** Ce programme est maintenant prolongé jusqu'au 31 mars 1991.

Le 26 juin 1986, la Chambre des communes a adopté la Loi sur l'examen de l'endettement agricole (projet de loi C-117) visant à créer dans chaque province un bureau et des comités d'examen de l'endettement agricole, chargés uniquement d'examiner la situation financière des requérants et de faciliter la conclusion d'accords volontaires entre ceux-ci et leurs créanciers au cours d'une suspension des poursuites. Les bureaux sont maintenant ouverts dans les diverses provinces. **Au 31 août 1988, ils avaient reçu, depuis l'instauration du programme, 7 244 demandes de toutes les régions du Canada, dont 3 011 soumises par des agriculteurs insolvables. À la même date, on avait déjà donné suite à 5 805 demandes, dont 2 473 avaient donné lieu à la conclusion d'arrangements avec les créanciers.** Le gouvernement fédéral versera près de 40 millions de dollars pour que les bureaux poursuivent leurs activités jusqu'en 1991.

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs a été lancé le 10 septembre 1986. Ce programme de 46,6 millions de dollars, annoncé dans le budget de février 1986, devait permettre de fournir une aide financière, des conseils en matière d'emploi, une formation, une aide à la réinstallation ainsi que des subventions salariales pour travail indépendant aux personnes qui quittent le secteur de l'agriculture après le 26 février 1986. Il était conçu pour faciliter le passage à un nouvel emploi aux familles qui abandonnent l'agriculture à cause de difficultés financières. **Au 31 août 1988, 2 414 demandes avaient été reçues, dont 2 095 étaient approuvées et 98 à l'étude.** Des fonds additionnels de 28 millions de dollars seront engagés dans le programme jusqu'en 1991.

Dans le rapport qu'il a déposé à la Chambre le 29 juin 1987 sur les coûts des intrants agricoles, le Comité permanent de l'agriculture a recommandé au gouvernement d'ordonner à la SCA d'élaborer de toute urgence sa proposition de financement par actions. Il a aussi recommandé qu'on autorise la SCA à détenir des propriétés foncières pour une période excédant cinq ans et à accorder des baux à long terme avec option de renouvellement ou de rachat de la propriété. Le gouvernement a examiné les

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

avantages éventuels des baux à long terme, mais il a déclaré qu'il n'était pas encore en mesure de prendre une décision au sujet du financement par actions. Il a exhorté le Comité permanent de l'agriculture à examiner à fond les avantages et les inconvénients que ce type de financement présente pour l'agriculture ainsi que sa rentabilité et l'éventuelle participation du secteur privé.

En avril 1988, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a publié un rapport intitulé Le financement de la ferme familiale jusqu'à l'an 2000, dans lequel il recommandait au gouvernement de maintenir et d'élargir le rôle de médiateur que joue le Bureau d'examen de l'endettement agricole, de conserver à la Société du crédit agricole son rôle de prêteur direct, de fournir des systèmes d'information pour la gestion agricole et de créer un marché secondaire des hypothèques agricoles.

Le 28 juillet 1988, le Comité permanent de l'agriculture a déposé son rapport intitulé Le problème de 22 milliards de dollars: solutions possibles de restructuration de la dette agricole. Il y proposait notamment que la SCA assume des fonctions commerciales tout en étantresponsable de la politique dans le domaine des prêts agricoles et qu'elle sont remboursée pour cette dernière responsabilité. Il recommandait aussi qu'on autorise la SCA à détenir des propriétés agricoles au-delà d'une période de cinq ans de façon qu'elle puisse signer des baux à long terme et participer à des accords de crédit-bail. Le Comité a aussi conseillé au gouvernement de faire savoir qu'il appuiera la mise en place, par le secteur privé, d'un financement par actions. Des programmes innovateurs concernant des prêts hypothécaires avec participation à la plus-value, des prêts hypothécaires à taux variables et un régime de stabilisation des frais d'intérêt figurent aussi au nombre des recommandations. En ce qui concerne les bureaux fédéraux d'examen de l'endettement agricole, le Comité recommande notamment l'adoption de lignes directrices plus uniformes et équitables relativement à la viabilité des exploitations et à la restructuration de la dette, ainsi que la préparation, à l'intention des agriculteurs, d'un rapport exposant les recommandations du bureau lorsque aucune entente n'est conclue avec les créanciers.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHRONOLOGIE

18 juillet 1959 - La Loi sur le crédit agricole, destinée à "ouvrir aux agriculteurs un crédit hypothécaire à long terme", reçoit la sanction royale; elle crée la Société du crédit agricole. La loi prévoit que la Société peut prêter jusqu'à 25 fois son capital.

septembre 1975 - La Banque du Canada met l'accent sur la lutte contre l'inflation en réduisant la croissance monétaire. En novembre, le gouverneur de la Banque annonce que l'objectif est une croissance de M1 (M1 signifiant les devises en circulation plus les dépôts à vue dans les banques à charte).

10 mars 1980 - Pour faire face à l'instabilité des taux d'intérêt à court terme, la Banque du Canada adopte un taux flottant qui sera établi toutes les semaines à 0,25 p. 100 au-dessus du taux moyen de rendement des bons du Trésor de 91 jours adjugés le jeudi.

décembre 1980 - Les taux préférentiels aux États-Unis et au Canada atteignent 21,5 p. 100 et 18,25 p. 100 respectivement.

1er avril 1981 - En dépit des appels à la modération des représentants du secteur agricole, la Société du crédit agricole porte son taux à 14 p. 100, conformément à sa politique qui consiste à refléter la moyenne des six mois précédents des taux de rendement des obligations à long terme de l'État.

26 août 1981 - Le taux d'escompte au Canada atteint un sommet sans précédent de 21,3 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte sur les prêts commerciaux est de 22,75 p. 100.

octobre 1981 - La Société du crédit agricole porte son taux d'intérêt à 16,75 p. 100.

7 avril 1982 - Le projet de loi C-88, Loi concernant les prêts agricoles, reçoit la sanction royale. Il prévoit des réductions de taux d'intérêt.

22 avril 1982 - Première lecture du projet de loi d'initiative parlementaire C-653, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

28 juin 1982 - Dans son nouveau budget, le gouvernement fédéral consacre 100 millions de dollars de plus à l'aide aux agriculteurs en difficultés financières, ce qui permet à la SCA de consentir plus de prêts et de prolonger la durée du programme de réduction des taux d'intérêt.

29 novembre 1982 - La Banque du Canada abandonne son objectif monétaire de M1.

16 décembre 1982 - Le projet de loi C-134, Loi n° 2 sur les prêts agricoles bonifiés, reçoit la sanction royale.

16 mars 1983 - Deuxième lecture et renvoi à un Comité du projet de loi C-653, qui reste en plan à l'ajournement de la session.

22 août 1983 - Le rajustement semestriel du taux d'intérêt sur les prêts consentis par la SCA est annulé. Des rajustements périodiques, fondés sur les taux des sociétés d'État et les coûts d'emprunt de la SCA, se feront par décret.

9 mai 1984 - Le projet de loi C-17, Loi concernant la faillite et l'insolvabilité, est lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il reste en plan à la dissolution de la 32e législature.

1er avril 1985 - La Société du crédit agricole lance les hypothèques à risques partagés.

28 juin 1985 - La durée d'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est prolongée du 1er juillet 1985 au 30 décembre 1986.

10 juillet 1985 - Le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable John Wise, annonce que la Société du crédit agricole fera une étude exhaustive de son rôle et de son mandat et qu'elle en présentera les conclusions à la fin de septembre. Les conclusions de cette étude n'ont pas encore été rendues publiques.

1er avril 1986 - La Société du crédit agricole commence à offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles à un taux d'intérêt de 6 p. 100.

26 juin 1986 - Le projet de loi C-117, Loi sur l'examen de l'endettement agricole, est adopté par la Chambre des communes.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

10 septembre 1986 - Lancement du Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

18 décembre 1986 - Le projet de loi C-31 est adopté pour prolonger la durée d'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles jusqu'au 30 juin 1987.

1er mai 1987 - Début de la levée progressive du moratoire de la SCA sur les saisies.

30 juin 1987 - Le projet de loi C-78, Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative, est adopté par la Chambre des Communes en vue d'augmenter la limite des emprunts à 250 000 $ à un taux d'intérêt établi et d'élargir le champ d'application de la Loi.

11 et 14 décembre 1987 - Nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président à la Société du crédit agricole.

15 décembre 1987 - Le gouvernement fédéral accorde un financement provisoire à la Société du crédit agricole pour l'aider à surmonter ses problèmes financiers.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Banque du Canada. Revue de la Banque du Canada. Ottawa, numéros divers, décembre 1981 à juillet 1988.

Brinkman, George L. Les revenus agricoles au Canada. Ottawa, Conseil économique du Canada et Institut de recherches politiques, 1981.

Société du crédit agricole. Rapport annuel 1987-1988. Ottawa, 1988.

Société du crédit agricole. Sondage agricole. Ottawa, 1984.

Société du crédit agricole. Statistiques du crédit agricole, 1987. Ottawa, 1987.

Surintendant des faillites. Bulletin sur l'insolvabilité. Ottawa, Consommation et Corporations Canada, numéros divers, octobre 1981 à novembre 1987.